

Le péribole et les cours

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **156 (2015)**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

III

Le péribole et les cours

L'existence d'un mur délimitant les cours des deux temples le long de la rue décumane conduisant de la Porte de l'Ouest au *decumanus maximus* et au forum n'est supposée que depuis la découverte de cette voie lors de la construction, en 1963, de la route de contournement²⁹⁸. Les divers états successifs de cet ouvrage, liés aux rehaussements de la chaussée, ont été étudiés par Georg Theodor Schwarz, dans quelques sondages seulement²⁹⁹, et plus récemment par Jacques Morel³⁰⁰, toujours par sondages très ponctuels. Une véritable datation stratigraphique de l'ensemble de cette clôture monumentale, munie très tôt sans doute des deux portes donnant accès aux deux temples, reste à établir à l'occasion d'une étude plus largement informée des vestiges de ce mur sud du *temenos*. La limite nord, plus récemment observée, en est un peu mieux connue et documentée³⁰¹, mais ses vestiges sont arasés très bas. À l'est, les scénarios élaborés à l'occasion de l'étude des diverses phases de développement des thermes de l'*insula* 19³⁰², qui jouxtent à l'est le sanctuaire de la Grange des Dîmes, permettent de poser quelques hypothèses sur la base des rares et très modestes vestiges mis au jour³⁰³, alors qu'à l'ouest rien n'a été observé jusqu'ici. L'aspect exact et la chronologie du dispositif architectural qui semble avoir séparé en deux ce vaste enclos sacré, pour attribuer une cour à chacun des deux temples, restent eux aussi mystérieux, tout comme les constructions et aménagements divers qui en seraient contemporains³⁰⁴. C'est que la plupart du temps les niveaux de circulation liés au fonctionnement de ces édifices sacrés sont perdus ou très profondément perturbés par les opérations de spoliation dont ils ont été victimes dès la fin de l'Antiquité, ne nous laissant qu'un lapidaire extrêmement succinct.

Notre enquête visera donc à proposer quelques pistes d'interprétation des vestiges repérés et considérés comme relevant de la période de fonctionnement des deux temples, soit, pour faire simple, le deuxième siècle et peut-être le début du troisième, étant entendu que l'organisation générale de l'espace sacré et des circulations dans et autour de ce vaste *temenos* remonte sans doute au début du II^e siècle. Elle témoigne d'une volonté de mise en scène des deux temples principaux du flanc oriental de la colline dans un cadre architectural qui les magnifie, répondant à l'ensemble constitué par le temple du Cigognier et le théâtre qui, lui, tourne le dos à la rue décumane. Nous serons donc attentif aux indices qui permettraient de reconstituer les itinéraires de circulation dans et autour de cet enclos, bientôt situé à mi-chemin entre la ville aux quartiers réguliers et l'amphithéâtre qui couronne la colline dès le début du deuxième tiers du II^e siècle³⁰⁵.

²⁹⁸ Auparavant, cf. les observations de Jacques Mayor en janvier 1899, données *infra* note 364, le Plan Rosset 1905 (plan MRA 1905/008), et sa version de 1910, mise au net par Trivelli (plan MRA 1910/003).

²⁹⁹ Schwarz 1966, p. 43 (52) – 52 (61): (Gebiet «Vers le Cimetière», «vers le Cigognier») Untersuchungen entlang der Umfahrungsstrasse 1963/64 et p. 53 (62) – 60 (69): Gallo-römischer Tempel «Grange des Dîmes (ins. 19 West (Notgrabung Umfahrungsstrasse 1963/64)); Schwarz 1964, p. 79-81.

³⁰⁰ Morel 1992, p. 42-43;

³⁰¹ Chevalley, Morel 1992, p. 46; Chevalley 1998, p. 24-25, fig. 20, 22-23; Morel 2004, p. 181-183 fig. 9.1,2; Blanc 2005, p. 88 et fig. 2.5, p. 87; Blanc, Vuichard Piguéron 2006, p. 108; Morel†, Blanc 2008, p. 46.

³⁰² Martin Pruvot 2006, p. 152-153.

³⁰³ Morel, Mazur 2004, p. 179-180, fig. 3.6, 7, 11, 12, 13, p. 177.

³⁰⁴ Morel, Mazur 2004, p. 180, Morel 2004, p. 183 et fig. 9.4. p. 182.

³⁰⁵ Bridel 2004, p. 218-220.

Le péribole

Le mur sud et ses portails (dépl. 15.1, 16.1, 17)

Georg-Theodor Schwarz réalise dès 1963, avant même la reprise des fouilles du temple de la Grange des Dîmes lui-même en 1964, toute une série de sondages en bordure nord de ce qui deviendra la route du Faubourg³⁰⁶. Découvrant le portail d'accès au temple carré de la Grange des Dîmes (fig. 65) et repérant le tracé des murs successifs délimitant l'enclos au sud, il en tente une première analyse³⁰⁷ et distingue cinq états successifs³⁰⁸ :

- I. Accès par un portail ménagé dans un mur dont l'élévation en terre et bois a laissé des vestiges à la cote 450,40/450,70, avec une couche d'incendie sur un niveau de gravier à 450,60.
- II. Premier seuil en grès coquillier à 451,20, large de 0,60 m environ.
- III. Deuxième seuil en grès coquillier, large de 1,20 m environ, à 451,50 et niveau de gravier à 451,30/451,45, fonctionnant avec le mur extérieur, le plus étroit (0,45 m); montants en marbre de deux portes jumelles à deux battants, désaxées par rapport au temple.
- IV. Mur intérieur large de 2 m, mais peu fondé avec niveau de mortier sur radier de boulets à 451,70, qui viendrait désaffecter le deuxième seuil; nouveau portail monumentalisé en calcaire urgonien blanc de la Lance, à colonnes de 0,45 m de diamètre et corniche de couronnement, contemporain d'une transformation du temple à la fin du II^e siècle, qui verrait le démantèlement des panneaux à *clipei*.
- V. Constructions tardives, peut-être paléochrétiennes.

G.-Th. Schwarz renonce cependant à dater précisément ces phases de construction, eu égard à l'exiguïté des sondages pratiqués, aux difficultés de mise en concordance des niveaux repérés en stratigraphie et au peu de mobilier datant récolté.

Il faut ici reprendre pas à pas la démarche du fouilleur, en partant de l'analyse qu'il fait du deuxième seuil par lui dégagé incomplètement (fig. 66, 67) et depuis disparu. Le portail se prolonge en effet sans nul doute à l'ouest pour compter non pas deux mais trois baies identiques, chacune fermée par deux vantaux comme l'indiquent clairement les crapaudines recevant leurs pivots, les gâches, décentrées, dans lesquelles descendaient les verrous verticaux maintenant l'un des deux battants, mais aussi les traces des feuillures intérieures contre lesquelles ils battaient, les lits d'attente aménagés pour recevoir les blocs des jambages et les trous des goujons qui les assujettissaient. Avec une longueur restituée de 7,00 m (23½ p.) et une largeur de 1,19 m (4 p.)³⁰⁹, les quatre dalles de ce seuil culminant à 451,54 permettent de proposer la restitution suivante des trois portes (dépl. 17.1) :

largeur des baies côté sud, sur la rue décumane: 3½ p. (1,041 m);

largeur des piédroits de ce même côté: 3¼ p. (0,966 m);

largeur des tableaux extérieurs: 1½ p. (0,446 m);

largeur des baies côté nord, à l'intérieur de l'enclos: 5 p. (1,487 m), soit un rélargissement de ¾ p. de part et d'autre de la baie pour accueillir les vantaux ouverts, larges eux-mêmes de 2 p. (0,595 m);

largeur des piédroits de ce même côté: 1¾ p. (0,520 m);

largeur des tableaux intérieurs: 1½ ou 2 p. (0,446 ou 0,595 m) selon que l'on considère que l'élément de marbre retrouvé à l'extrémité orientale est ou non en place et appartient bien à l'état d'origine de ce portail triple.

³⁰⁶ Sondages Dîmes 1 à 18, jusqu'en face de l'*insula* 19 à l'est.; Sondages Delessert Est, Ouest et Tsaud à l'ouest. Cf. Plans MRA 1963/123, /188, /196-203, /229, 1964/068, coupes plans MRA 1964/204-216, carnets de « complexes » 63/2354-2398, /2458-2460, 2465-2488, /2491-2493, 2495-2497, /2504-2505, /259, /2512, /2554-2555, /2557-2558, MRA dossier Grange des Dîmes I, onglet 1963, (route de détournement), photos 63/162-207, Dias MRA D64/54-59, MRA, Archives Schwarz, dossier n° 2, Dias Georg-Theodor Schwarz octobre 1963/5-20 et mai 1964/8-12; « Aventicum – fouilles d'urgences 1963-64 – 4^e étape. Rapport sur les recherches effectuées (en allemand) », p. 2-4: Die Untersuchungen am Tempel « Grange des Dîmes ».

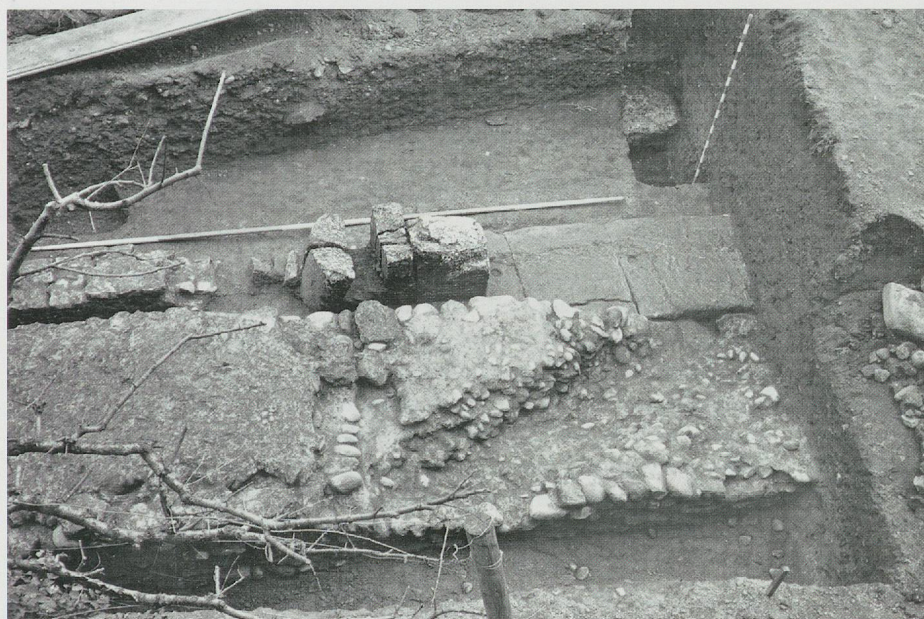
³⁰⁷ Schwarz 1963, p. 61-62 et fig. 33; Schwarz 1964, p. 79-81.

³⁰⁸ Schwarz 1966, « Monographie Aventicum II. Teil. Manuskript von 180 Seiten, wovon 61 Seiten bereits 1966 abgeliefert. Beilagen: Pläne (im August 1966 abgeliefert); Ordner mit Abbildungen und kleinformatigen Plänen. Im Auftrage der Stiftung Pro Aventico verfasst von G. Theodor Schwarz, Murten », p. 55 (64) - 60 (69). Cf. aussi Schwarz 1964, p. 80-81, pas toujours cohérent avec Schwarz 1966.

³⁰⁹ Le plan MRA 1964/068, non daté, et à l'échelle 1/27 environ (!!!!) donne un état restitué de ce seuil, avec trois portes, alors que le relevé de terrain 1963/202c, au 1/50, livre l'état de découverte lors de la fouille.



*Fig. 65. Mur sud du péribole.
Le portail du temple carré.
Vue du sud.*



*Fig. 66. Mur sud du péribole.
Le portail du temple carré.
Vue du nord.*

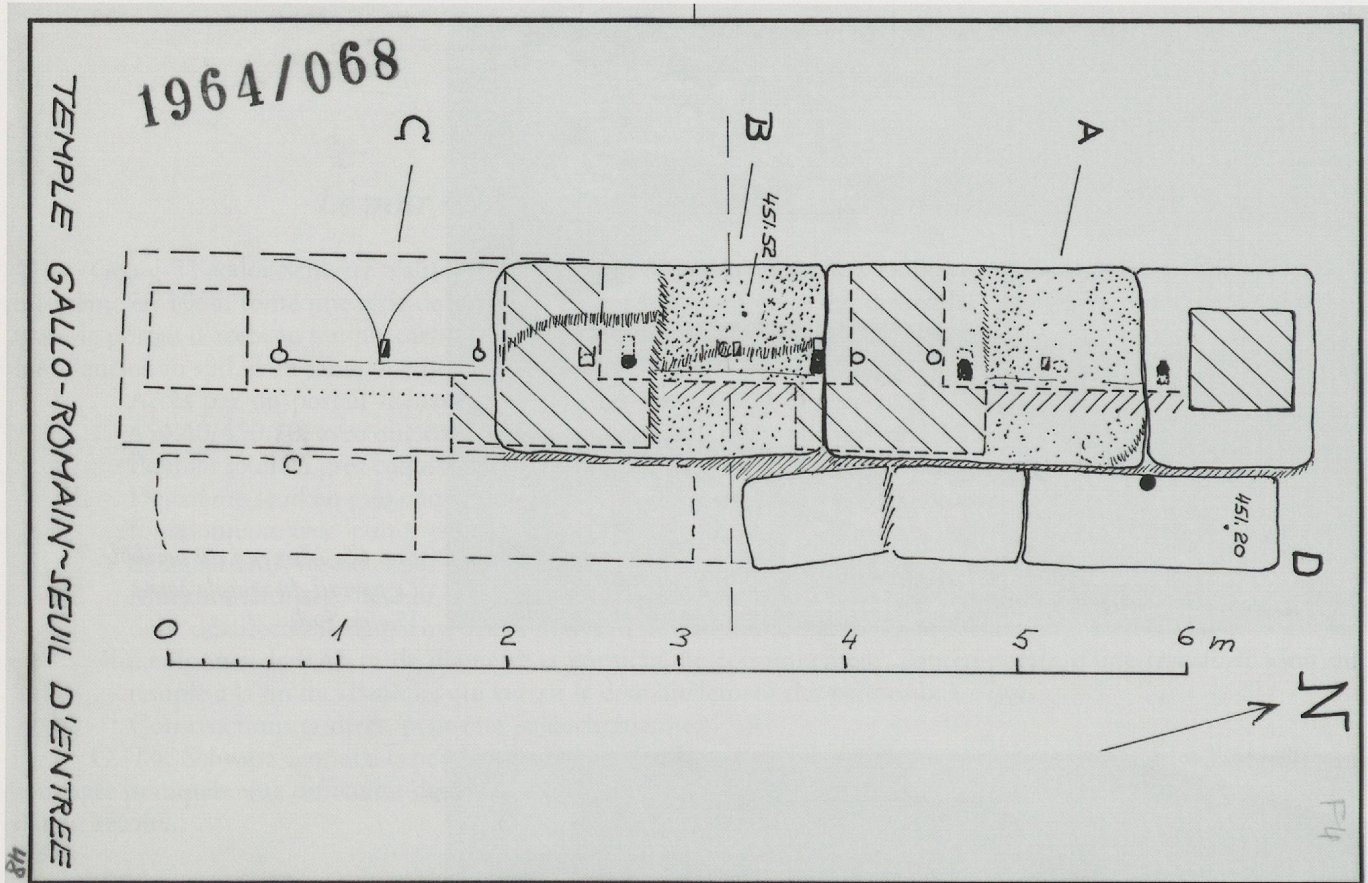


Fig. 67. Mur sud du péribole. Le portail du temple carré. Relevé du seuil par G.-Th. Schwarz. Éch. 1/50.

L'emmarchement formé de quatre dalles de grès coquillier, larges de 0,55 m environ, culminant à 451,20 et accusant une longueur totale restituée de 22 p. (6,54 m) remonte-t-il vraiment à un état antérieur? La coupe stratigraphique relevée en limite ouest du sondage 9, qui n'est pas perpendiculaire aux deux seuils³¹⁰, ne permet pas de se prononcer de manière définitive. Un niveau de remblai contenant des débris de peinture rouge semble le recouvrir jusqu'à la cote 450,45. Mais ce remblai ne date-t-il pas d'une phase ultérieure de démantèlement? On pourrait ainsi supposer que ce premier emmarchement, s'il est bien antérieur au seuil à trois portes, a subsisté lorsque celui-ci a été érigé, complété par un degré intermédiaire récupéré lors du démantèlement de l'installation, qui dédoublait giron et hauteur en ménageant deux marches de $1\frac{1}{6}$ p. \times $\frac{7}{12}$ p. Le temple n'est pas situé sur un axe perpendiculaire au seuil et passant par le milieu de la baie centrale, mais bien sur une ligne convergente avec cet axe environ 3 m en avant des portes, soit en bordure de la chaussée de la voie décumane restituée avec une largeur de 7 m environ, à la cote approximative de 451,00.

Des deux murs parallèles vus par G.-Th. Schwarz dans ses sondages, retrouvés par J. Morel dans ses propres fouilles plus à l'ouest³¹¹, le plus étroit (Ma) paraît le plus ancien, avec une largeur oscillant selon les cas et les niveaux de conservation, entre 0,48 et 0,65 m, voire 0,85 m tout à l'ouest. Il fut vraisemblablement reconstruit en plusieurs points lors de l'édification du plus large (Mb), bâti en retrait de 0,25 à 0,37 m selon les emplacements. Il marque en effet sans aucun doute la limite méridionale d'origine du *temenos*, comme l'indique son alignement sur le seuil que nous venons de décrire. L'espace qui le sépare du bord théorique de la chaussée, près de 3 m, est à considérer comme un trottoir, qui a pu être aménagé en portique: les tronçons de murs qui pourraient être les fondations de son stylobate ont été relevés en un point, mais il pourrait s'agir de vestiges du mur d'un premier enclos à élévation en terre et bois, ou encore d'habitats antérieurs à sa délimitation³¹².

³¹⁰ Plan MRA 1963/213a.

³¹¹ Jomini 1992.01, sondages S.14E, S.14W, S.13, S.15, Jomini 1993.04, sondages S.18 et S.20W. Dossier MRA Temple rond DF I, plans MRA 1992/083-113; Dias MRA 92/1546-1622, 93/555-590, 600-623, 635-642; Photos 1992, films 27/0-30, 28/1-37, 29/2-26, 1993/30/3-17, 31/1-30, 32/2-21, 34/24-30.

³¹² Leur orientation n'est pas toujours garantie; il s'agit du mur M15W et M15E, vu dans le sondage Jomini 1993.04, S.17. Cf. Morel 1992, p. 42 et fig. 16.11, p. 41.

Le mur (Ma) a cependant pu subsister ou être reconstruit lors de l'édification d'un second dispositif (Mb), beaucoup plus massif, bâti à l'arrière du premier, avec lequel il forme sans doute un ensemble. Large de 2,00 à 2,20 m en fondation, reposant sur un réseau de pieux attesté à certains emplacements où il a été exploré jusqu'à sa base, ce mur mesure entre 1,85 et 1,96 m de largeur en élévation. Il s'agit à l'évidence du soubassement d'un imposant dispositif architectural venu monumentaliser et régulariser la clôture du sanctuaire là où elle donne sur la rue décumane, sur une longueur de plus de 160 m sans doute, peut-être de 550 p. (163,55 m) comme au portique nord décrit ci-dessous.

G.-Th. Schwarz, dans une lecture un peu rapide des vestiges de ce mur (Mb), supposait que l'accès, maintenu au même emplacement, était cependant rehaussé à 451,70, désaffectant ainsi le dispositif antérieur. À y regarder de plus près (cf. fig. 66), certaines photos de sa propre fouille semblent bien indiquer que c'est un bouchon tardif, bâti sur un nouveau radier de boulets, qui est venu condamner le seuil en dalles de grès et son prolongement au travers du mur de 1,80 m. Celui-ci se trouve alors rehaussé de 451,44 env. à 451,70/451,94 au moins, tout en ménageant à l'est un écoulement entre deux blocs en remploi, dont un chaperon de grès coquillier (?), disposés en tête du mur étroit remanié sur près de 1,5 m de longueur. Ces modifications tardives, à mettre sans doute en relation avec les dernières transformations et adjonctions apportées au temple déjà démantelé³¹³, n'empêchent donc pas de maintenir en fonction à son niveau d'origine le seuil en dalles de grès et les trois portes qu'il atteste, dont les passages sont prolongés au travers du large mur bâti à l'arrière.

Nous en tenons un indice à l'autre extrémité du mur sud de l'enclos, presque dans l'axe du temple rond, où G.-Th. Schwarz³¹⁴ et J. Morel³¹⁵ ont successivement mis au jour des blocs d'une corniche de belle taille, en calcaire urgonien blanc de la Lance (cat. 167-169), dont l'un est mouluré sur ses deux faces opposées, un autre présentant un décrochement de sa modénature à sa face avant. Un fragment de feuille d'acanthé, sans doute d'un chapiteau corinthien (cat. 166) et un tronçon de fût de colonne lisse (cat. 171), tous deux de la même pierre imitant le marbre, couramment utilisée dès le début du II^e siècle, suggèrent un ordre monumental.

L'aspect des lits de pose et d'attente des corniches, tout comme le profil de leur modénature, dite non canonique³¹⁶ nous ont convaincu de les restituer en couronnement d'un soubassement massif³¹⁷, peut-être de petit appareil revêtu de placages de même pierre³¹⁸, qui devait porter une élévation dont nous ignorons tout. La base de ce soubassement devait être probablement elle aussi moulurée³¹⁹, et atteindre une largeur suffisante pour recouvrir le mur intérieur (Mb), le plus large, le mur extérieur (Ma), plus étroit, et l'espace qui les sépare et fonctionne sans doute comme canal de reprise des eaux provenant de l'enclos. C'est du moins ce que l'on peut supposer en observant un déversoir relevé par G.-Th. Schwarz³²⁰ à l'est du portail du temple carré.

Le bloc cat. 167 atteste que ce soubassement était couronné d'une modénature sur ses deux faces; pour une largeur de 4 p. à sa base, il mesurait ainsi 8 p. au lit d'attente, dimension que l'on peut supposer pour le lit de pose des blocs de l'assise de base marquant sans doute une avancée semblable sur les parements du soubassement. Cette base recouvrait donc presque totalement les deux murs de fondation et le canal qu'ils renferment, dont la largeur cumulée atteint environ 9 p.

Le bloc cat. 168, à ressaut, mais mouluré sur une face seulement, indique un décrochement de 2 p. dans l'ordre de couronnement du soubassement, que nous pensons justifié par la présence d'un portail desservant le temple rond. Sans doute à l'origine réalisé sur le même plan que celui retenu pour le portail du temple carré dans son premier état, nous le restituerons agrandi en profondeur ou totalement reconstruit lors de l'adjonction du mur de fondation (Mb) du soubassement monumental.

³¹³ Cf. *supra*, p. 77-81.

³¹⁴ Schwarz 1966, p. 50-51; plans MRA 1963/123 et DO 1627.

³¹⁵ Morel 1992, p. 42-43 et fig. 19. Nég. MRA 1993/18-36.

³¹⁶ Quelques exemples de *Gadara Umm Qeis*, Jordanie, en couronnement d'attique du « Bogenmonument » sont donnés par Hoffmann 1996, p. 193, fig. 2. Les entablements des monuments funéraires nord et sud des Cars en Corrèze présentent des corniches au profil voisin de cat. 167-169: Paillet, Tardy 2006, p. 455, fig. 7. Plus proche par la fonction de couronnement d'un soubassement, on verra Frova, Cavalieri Manasse 2005, p. 197, fig. 3.4. Les profils de base et de couronnement de *podium* donnés par Amy, Gros 1979, p. 117-121, fig. 49 et 50 présentent tous, en couronnement, un important larmier plafonnant, absent des blocs avenchois.

³¹⁷ On trouve un tel soubassement à la *cella* de la Maison Carrée de Nîmes, par exemple. Cf. Amy, Gros 1979, p. 29 avec la n. 29, fig. 9 et 12 et pl. 12 et 34. Pour d'autres profils de base et de couronnement de *podia*, p. 118 et fig. 50.

³¹⁸ Le petit fragment d'inscription sur dalle de calcaire urgonien cat. 170 pourrait en être un vestige.

³¹⁹ On ignore tout du profil de cette assise de base; nos dessins de restitution (dépl. 17.3, 4) reprennent, en l'inversant, le profil du couronnement, ce qui reste fort peu probable au vu du larmier en baguette saillante qui distingue celui-ci, et n'aurait aucun sens en base du soubassement. Même si la moulure de base était aussi saillante que celle du couronnement, elle avait sans doute un profil facilitant l'écoulement des eaux de ruissellement. Cf. *supra* n. 317 pour quelques références à ce sujet.

³²⁰ Plan MRA 1963/201a, sondage 17.

L'étude en plan de l'assemblage des blocs cat. 167 et 168 et de ceux que l'on peut inférer de leur disposition (dépl. 17.1, 2) permet une restitution théorique qui prolonge vers l'intérieur de l'enclos des jambages du type de ceux du portail oriental, sous forme de dalles orthostates sans doute, pour porter, côté externe sur rue, un couronnement en avancée sur le mur courant, surmonté d'un étage dont nous ne savons rien.

Les blocs architecturaux mentionnés par G.-Th. Schwarz comme provenant du portail oriental n'ont pas été documentés par lui et sont perdus; il s'agit probablement en réalité des fragments visibles en remploi à l'extrémité orientale de ce portail, où nous avons vu qu'ils constituaient la tête rebâtie du mur Ma, ménageant un déversoir pour les eaux de surface au travers du bouchon tardivement bâti pour rehausser le niveau de circulation de l'entrée³²¹.

En élévation, la restitution que nous tentons souffre de nombreuses inconnues :

Les niveaux de circulation devant et au travers du portail occidental, supposé et non dégagé, ne peuvent qu'être extrapolés à partir de ceux des sondages voisins. Si deux états de l'empierrement de la rue décumane ont été relevés à 452,40 et 452,75 dans le sondage S.16, dépassant de plus d'un mètre ceux repérés face au portail oriental (451,00 environ), on ignore tout du niveau conservé des murs Ma et Mb à l'emplacement du portail ouest, même si l'on sait que la maçonnerie de petit appareil de ces deux murs est conservée de part et d'autre à 453,12 au minimum. Il faut admettre que la base moulurée du soubassement, en grand appareil, ne peut être située au-dessous de cette cote, dans l'hypothèse qu'elle se développe de manière continue tout le long du mur de clôture sud. Elle s'interrompait donc sans doute face au portail ouest. S'impose dès lors l'hypothèse que ce soubassement, avec ses modénatures de base et de couronnement, suivait la pente de la rue, descendante d'ouest en est, ou restait horizontal, mais marquait probablement un décrochement vertical à l'emplacement où il est interrompu par l'abside fermant au sud la structure séparant la cour du temple rond de celle du temple carré. Eu égard à l'existence assurée d'une élévation portée par le soubassement, (sous forme de mur aveugle, de colonnade adossée, ou d'arcs, ouverts ou aveugles?), nous pencherions pour cette seconde possibilité.

Tentons à titre d'hypothèse la restitution en élévation du portail oriental (dépl. 17.3-6).

Partant de la hauteur de la corniche (2 p.) couronnant le soubassement, on peut supposer qu'elle est portée, au-dessus des portes, par un linteau haut de 2 p. qui incluait une moulure d'encadrement des baies. La hauteur du dessus de porte atteint ainsi 4 p. En admettant que les baies des trois portes sont construites avec une hauteur valant $2 \times$ la largeur de la porte, soit $3\frac{1}{2}$ p. $\times 2$ on obtient une hauteur de 7 p., soit 2,08 m. Le seuil de dalles de grès cotant au lit d'attente des jambages de la porte 451,54, la corniche du soubassement culminera à $7 + 4$ p. = 11 p. ou 3,27 m plus haut, soit à 454,81. Dans cette hypothèse, l'assise de la base moulurée du soubassement, interrompue par le passage des portes, ne peut, de part et d'autre, descendre au-dessous de la cote 452,20 environ, attestée dans plusieurs sondages comme niveau conservé des fondations de maçonnerie. La hauteur totale du soubassement, base et corniche de couronnement comprises, s'établirait ainsi à $454,81 - 452,20 = 2,61$ m au maximum. On retiendra la valeur de 2,60 m = $8\frac{3}{4}$ p., la base reposant sur les fondations à 452,21. Si base et corniche sont hautes de 2 p. chacune, le parement du soubassement n'a plus que $4\frac{3}{4}$ p. de hauteur.

Quelle importance donner à l'élévation portée par ce soubassement, quel aspect lui restituer? Autant d'inconnues pour lesquelles nous ne disposons d'aucun indice, si ce n'est l'aspect du lit d'attente des blocs cat. 167 à 169 portant traces de son implantation. Le fragment de fût de colonne cat. 171, d'un diamètre estimé à 0,682 m, impliquant un module D de $2\frac{1}{3}$ p. (0,694 m) fournit un précieux indice. Il présuppose un ordre qui pourrait être haut de 20 p. sous architrave ($H = 8,57 D$), et atteindre 25 p. hors tout en comptant un entablement valant le quart de H. Une telle restitution peut sembler bien haute, d'autant plus que rien ne paraît assurer que le fragment de colonne de $2\frac{1}{3}$ p. de diamètre (cat. 171) provient bien de l'étage de ce dispositif architectural.

Cet ordre monumental pourrait en fin de compte s'élever en avant de la face interne du mur de clôture, reposant sur la largeur du mur de fondation Mb par lui laissée libre, tout en interrompant ponctuellement le développement des moulures de base et de couronnement du soubassement. Face au portail, au niveau de circulation plus bas, quatre colonnes libres pourraient marquer une avancée de $3\frac{1}{2}$ p. sur le parement du soubassement, portées par des dés de $2\frac{1}{3}$ p. de hauteur, et disposées selon un entraxe de $6\frac{3}{4}$ p. = $2\frac{6}{7} D$ environ pour se conformer au rythme des jambages des portes. Au-delà, de part et d'autre, l'entraxe pourrait atteindre $9\frac{1}{3}$ p. = 4 D et les colonnes marquer une avancée moindre sur le nu du soubassement et du mur montant, se réduisant peut-être à des demi-colonnes adossées à des pilastres en faible saillie. La sur largeur des fondations maçonnées serait alors mise à profit pour ménager une *crepis* à

³²¹ Schwarz 1964, p. 80 et n. 281; les « demi-colonnes de calcaire blanc du Jura » et la « corniche de couronnement » pourraient être en fait deux fragments visibles sur les photos de 1963: un chaperon de mur, sans doute de grès coquillier, avec un trou de louve et peut-être la dalle délimitant le déversoir tardif à l'ouest. La diapositive Archives Schwarz mai 1964/12, qui donne une vue du seuil au moment de la démolition du bâtiment moderne de la Grange des Dîmes, permet d'entrevoir quelques blocs antiques dans les décombres, sans qu'on puisse en identifier la forme exacte et la pierre.

degrés, plus ou moins nombreux selon la dénivellation à racheter. Le mur porté par le soubassement et surmontant les portes du sanctuaire présenterait ainsi un développement rectiligne, scandé peut-être par des niches sur ses deux faces. Côté interne, les demi-colonnes engagées répondraient ainsi aux colonnades des portiques nord et est³²². Un entablement commun au mur et à la colonnade, couronnerait ces deux éléments en assurant leur cohésion ; du côté interne, les quatre colonnes en avancée du portail s'adosseraient à des chambranles débordant de $\frac{5}{6}$ p. l'alignement du soubassement, provoquant ainsi un ressaut de sa corniche de couronnement et annonçant une avancée de l'ordre qu'elles portent ; le dispositif du portail serait ainsi souligné en face interne également. Côté rue, le ressaut de la corniche de couronnement du soubassement pourrait en revanche n'avoir porté que des groupes sculptés, statues honorifiques ou compositions allégoriques.

En dépit de tous nos efforts, il semble en fin de compte prématuré de se prononcer définitivement sur l'aspect de la clôture sud du sanctuaire, sans nul doute monumentale puisqu'elle longe l'axe principal conduisant à la ville et à son forum, et sur les phases et la chronologie de sa construction, que nous situons provisoirement dans la première moitié du II^e siècle pour l'état en grand appareil de calcaire urgonien blanc de la Lance.

Le portique nord, son cryptoportique et sa rotonde (dépl. 15.2 et 16)

L'exploration minutieuse conduite en 1992 par Christian Chevalley au nord-est du temple carré a permis de dégager quelques tronçons des deux murs, en grande partie spoliés jusqu'à leurs fondations, d'un probable portique fermant la cour du sanctuaire de ce côté³²³. Son mur nord est apparu bientôt comme aligné sur une structure combinant un mur rectiligne et l'amorce au nord d'un mur circulaire, dégagée en 1976 quelque 45 m plus à l'ouest, à l'occasion de la construction d'un garage excavé³²⁴ (fig. 68). Un autre mur vu et rapidement documenté en 1944 par Louis Bosset semble aligné sur le mur sud du portique relevé en 1992³²⁵.

La réhabilitation des canalisations et raccordements de services à l'avenue Jomini a permis ces dernières années de compléter par de nouveaux tronçons³²⁶ (fig. 69) ces lambeaux souvent bien dégradés d'un vaste portique que nous tenterons ici de restituer en partant des quelques niveaux de circulation connus. On notera cependant dès maintenant que sa longueur exacte reste hypothétique, ses deux extrémités n'ayant pas été dégagées à ce jour.

En plan, les vestiges documentés en 1976 et 1992 permettent de préciser le mode de construction du portique dans sa partie orientale.

Le mur nord, large de 1,45 m en fondation au seul emplacement conservé³²⁷, était muni de contreforts externes saillant sur son parement nord, dont cinq exemplaires ont été repérés sur une longueur de 25 m dans le secteur oriental, fouillé en 1992 ; espacés de $19\frac{1}{2}$ p. en moyenne, d'axe en axe, ils ont été sans doute construits chaînés avec le mur lui-même pour assurer au mieux leur fonction de raidisseurs. C'est du moins ce que laisse présumer le niveau identique

³²² Pour des compositions de ce type, voir par exemple l'ordre interne de la grande abside sud du forum d'Auguste, tel que restitué par Ungaro, Milella, Vitti 2004, repris dans Meneghini, Santangeli Valenzani 2007, fig. 47, p. 55 ; ou encore la paroi de fond de la branche nord-ouest de la cour d'entrée du temple de la Triade héliopolitaine de Baalbek (Schultz, Winnefeld 1921, Tafel 38) ; sans compter le développement plus monumental des ordres en ressaut du *Forum Transitorium* de Rome ou de la bibliothèque d'Hadrien à Athènes.

³²³ Chevalley, Morel 1992, p. 46 et fig. 21.3B ; Chevalley 1998, p. 24-25 et fig. 20, 22-23. Dossier MRA GdD Jomini 15, Photos n-bl. 1991/2, 1-6 (sondages préliminaires), 1992/42/32-37, 1992/45/10-15 ; 1992/46/2-4, 1992/48/23-27, 1992/58/26-32, 1992/60/15, 36, 24-27, 1992/62/14, 15 ; plans MRA 1992/242, 265, 266, 267, 273, 274, 275, 277, 278, 281, 289, 291, 293, 294, 298, 313, 316, 325, 331 ; dias 1992/2845, 2846, 2848-2854, 2856-2858, 2918, 2919.

³²⁴ Archives MRA, carré K 13, DF I, Maison d'enfants 1976, rapport manuscrit de 4 p. + 15 p. de photos noir-blanc, par V. Fischbacher. Plans MRA 1976/021-023 ; photos n-bl. 1976/202-275 ; dias 1976/27-40.

³²⁵ Archives MRA, carré K 13, DF I, Propriété Gutknecht 1944. La photo 1944/1 et le plan de relevé MRA 1944/005 concernent une excavation pratiquée dans la parcelle 1745, propriété Gutknecht, où un mur relevant du temple de Derrière la Tour a été vu. C'est dans l'autre excavation mentionnée sur le plan MRA 1944/003 qu'a été dégagé, près de la fontaine de l'actuelle impasse Marc-Aurèle, un court tronçon de mur, large de 0,70 m, qui est sans doute le mur sud du portique nord de l'enclos du sanctuaire.

³²⁶ Morel 2004, p. 181-183, fig. 9.1, 2, 10 et 11. Plans MRA 2004/391-395 ; Dossier MRA raccordements Jomini 2004, Photos n-bl. films 1-4, dossier Dia MEA 04, btes 1/13-24, 2/1-3. Les deux murs du portique sont recoupés, de même que ceux de la rotonde adjacente au nord, avec ses sols ; le raccord avec les fouilles de 1976 est esquissé. Blanc, Vuichard Pigueron 2006, p. 108-109, fig. 2.4, 5, 3. Dossier MRA Temple DLT, carré K 13, DF I, Photos n-bl. 2006.1, film 1/8-28 ; plan MRA 2006/125 ; dias MRA 2006/064-227. Les deux murs du portique sont ici aussi recoupés, et un caniveau d'évacuation des eaux de surface qui le traverse donne de précieux indices quant au niveau de circulation.

³²⁷ Plan MRA 1992/292, base estimée à 453,83, conservé jusqu'à 454,09.



Fig. 68. Portique nord du péribole. Le mur nord et l'amorce du mur interne de la rotonde. Vue de l'est.



Fig. 69. Portique nord du péribole. Le mur nord et le sol 5 de la rotonde. Vue du sud.

de leurs fondations³²⁸. Trois ont été entièrement récupérés avec le mur nord et ne sont connus que par leur fantôme. Un seul avait conservé l'amorce de son élévation³²⁹, qui réduit ses fondations de $4\frac{1}{2} \times 3$ p. à $3\frac{2}{3} \times 2\frac{1}{3}$ p. environ, ce pilastre venant sans doute recouvrir un ressaut de fondation du mur courant sur $\frac{1}{3}$ p. environ, à une cote inconnue.

Plus à l'ouest, dans le secteur de la rotonde explorée en 1976, 2004 et 2006, ce même mur est dépourvu de contreforts et n'atteint plus que 0,94 m ($3\frac{1}{6}$ p.) de largeur en élévation, pour 0,98 à 1,10 m en fondations, coulées en tranchée étroite³³⁰. C'est dire qu'il a changé de fonction et porte sans doute une élévation moins importante.

Le mur sud n'est conservé, au niveau de ses fondations, que sur 8 m à peine de longueur dans le secteur est où il fait face au mur nord à contreforts; ailleurs, il n'est connu que par la tranchée de la spoliation qui l'a détruit. Large à sa base de 1,20 à 1,50 m (4 à 5 p.)³³¹, il devait, sur toute sa longueur, avoir une élévation réduite à 4 p. d'épaisseur sans doute, comme l'indique son « fantôme » au droit de la rotonde³³² et plus à l'ouest encore³³³.

Pour tenter une restitution de ce portique, il faut tenir compte de l'important dénivelé entre les points extrêmes qui ont été explorés, tant à l'intérieur de l'enclos³³⁴ que sous le portique lui-même³³⁵ (fig. 70) et au nord, à l'extérieur du sanctuaire³³⁶.

Nous avons retenu l'hypothèse que le portique s'étendait au même niveau de 457,95 sur une longueur totale de 550 p. (163,55 m), avec un axe de symétrie passant par le centre de la rotonde; la moitié orientale reposait, sur une longueur de 150 p. (44,60 m) comptés hors œuvre depuis l'extrémité restituée du portique, sur un cryptoportique au sol légèrement ascendant d'est en ouest de 454,20 à 455,00; celui se terminait, selon notre hypothèse de restitution, par un escalier occupant la moitié de sa largeur et rejoignant le niveau du portique, dans l'axe du temple carré de la Grange des Dîmes. C'est la présence de contreforts extérieurs au seul mur nord qui nous a convaincu de renoncer à supposer un terre-plein massif pour supporter l'extrémité orientale du portique nord; le mur sud aurait dû, à notre avis, en compter aussi s'il avait retenu un remblai haut de plusieurs mètres. Pour les mêmes raisons, nous considérons le mur nord comme le mur de fond du portique; celui-ci s'ouvre donc sur les cours du temple carré et du temple rond qu'il domine, mais ne les dessert pas, en l'absence d'escalier attesté pour racheter la dénivellation. Seule liaison possible: éventuellement à son extrémité occidentale où nous l'avons supposé de plain pied. Il en va de même du cryptoportique, dans lequel on pénètre par une porte donnant sur l'extrémité du portique fermant la cour à l'est. Avec ses deux étages, le dispositif de clôture septentrional du sanctuaire reprend les fonctions et les schémas de circulation qui sont souvent ceux des portiques sur cryptoportique entourant l'*area sacra* des forums, comme à Nyon³³⁷ ou *Virunum*³³⁸ par exemple. Il assure en outre ici un cheminement de transit important entre l'extrémité du *decumanus maximus* au point où la rue décumane menant à la Porte de l'Ouest s'infléchit vers le sud, et l'amphithéâtre qui dominera bientôt tout le secteur religieux de la colline.

En l'absence de témoins assurés de l'ordre du portique, notre tentative de restitution de son plan et de son élévation repose essentiellement sur un schéma régulateur pour lequel nous avons retenu comme module M la largeur du portique, comptée d'axe en axe des colonnes et du mur de fond; il vaut ici 25 p. (7,434 m). La longueur hors tout du portique, contreforts du petit côté oriental et portail du côté occidental compris, s'établirait ainsi à 22M (550 p.

³²⁸ 454,60 pour la pile M13 selon le plan MRA 1992/313; 452,80 pour la pile M17 selon le plan MRA 1992/281. Cette dernière coupe fait voir la couche c.40 qui comble la tranchée de construction du mur nord et de ses contreforts, couche visible également sur la coupe longitudinale MRA 1992/266 qui l'a recoupée. La coupe 1992/289 la montre scellée par le sol de chantier 4 et la couche d'occupation c.9 datée par le mobilier récolté comme ensemble K 9099 de 70-120/150 t.p.q.

³²⁹ Plan MRA 1992/291, pile M14, conservée au maximum à 454,99, avec des ressauts à 454,79, 454,59 et 454,37; base à 454,30; dia 1992/2938.

³³⁰ Plan MRA 1976/021-023: conservé à la cote maximum de 456,93, altitude à la base 453,30, ressaut à 455,20 en sortie de fondations, sol en connexion au nord à 457,87/97; plan 2004/394 (D23), mur M6, conservé à 457,04, récupéré jusqu'à 457,55, sol sur M7 au nord à 457,95; plan 2006/126 (D1), M2, conservé à 458,08 au passage du canal de drainage culminant à 457,98, base inconnue.

³³¹ Plan MRA 1992/286, M4 W, conservé à 454,42 au maximum, base à 453,29 probablement.

³³² Plans 2004/391, 393 (D20, D22), M5, base à 455,40/91.

³³³ Plan 2006/125 (D2), M3, largeur de la tranchée de spoliation culminant à 457,05/10: 1,25 m.

³³⁴ Sol 9 à 453,70 à l'extrémité est (coupe MRA 1992/242, sol 9), 454,70 à l'ouest du secteur exploré en 1992 (coupe MRA 1992/313), 455,70 environ au droit de la rotonde (plan 2004/393 (D22), local L1 devant M4), 457,50 minimum restitué au passage du canal de drainage occidental.

³³⁵ Sol 9 à 453,55/60 à l'extrême est (coupes MRA 1992/242, /319), 454,10 à mi-longueur du secteur exploré en 1992 (plan MRA 1992/274), supérieur à 455,00 à l'ouest de ce même secteur (plan MRA 1992/313); sol de circulation du portique à restituer à 457,95 devant la rotonde (plans MRA 1976/023), un dernier niveau de chantier étant signalé en ce point à 457,66 (plan 2004/394 (D23)), et enfin 457,98 au minimum, sur la couverture du canal de drainage occidental.

³³⁶ Sol 4 à 453,30/50 à l'extrémité est (plan MRA 1992/289), à plus de 455,25 à l'extrémité ouest du secteur exploré en 1992 (plan MRA 1992/313), à 458,20 au moins au passage du canal de drainage (plan 2006/125 (D2)).

³³⁷ Rossi 1995, p. 17-23.

³³⁸ Vettors 1977, p. 314-316 et fig. 3.



Fig. 70. Portique nord du péribole.
Canal de drainage traversant les
fondations. Vue du sud-est.

= 163,55 m). Le centre de la rotonde qui le flanque au nord en son milieu se trouverait sur un axe transversal situé à 11M (275 p. = 81,77 m) des extrémités et passant par le milieu de l'entrecolonnement central de la colonnade. Le cryptoportique s'étendrait sur 6M (150 p. = 44,60 m), comptés des contreforts externes du mur oriental au débouché de l'escalier, situé sur l'axe du temple carré.

En élévation, le cryptoportique compte huit contreforts externes pour renforcer son mur de fond, alors que le mur sud, portant la colonnade, serait percé, dans l'axe des tronçons du mur nord séparant deux contreforts, de six soupiraux pour en assurer l'éclairage. À l'extrémité orientale, une porte à deux battants, large de 8 p. (2,38 m) et de même hauteur, assurerait l'accès depuis le portique est, dans son axe³³⁹.

Le plafond du cryptoportique, qui est aussi le sol du portique, serait porté par des poutres transversales espacées de $6\frac{1}{2}$ p. (1,93 m) d'axe en axe, sans appui médian, que nous avons supposées constituées d'un couple de deux madriers jumeaux de $1 \times \frac{1}{2}$ p. (0,297 \times 0,149 m); elles porteraient des solives longitudinales de $\frac{3}{4} \times \frac{1}{2}$ p. (0,223 \times 0,149 m) de section et un plancher sans doute recouvert d'une épaisse chape de mortier au tuileau³⁴⁰. La hauteur sous plafond passerait ainsi de 3,15 m à l'est à 2,40 m au pied de l'escalier qui conduit, en 14 marches de $1 \times \frac{2}{3}$ p., au niveau du portique. Le massif de cet escalier serait retenu latéralement par un mur d'échiffre formant refend longitudinal, large de 3 p. (0,89 m) et long de 17 p. (5,06 m), placé sur l'axe du cryptoportique pour porter aussi le plancher du portique limité ici à sa moitié sud par la trémie de l'escalier. Ce mur, qui viendrait buter à l'ouest contre un mur de même largeur fermant le cryptoportique, était peut-être percé d'une ouverture améliorant, grâce au dernier soupirail, l'éclairage de l'escalier déjà assuré par l'échappement de la volée de marches.

Pour l'ordre de la colonnade du portique, nous avons retenu comme déterminante la distance du parement interne du mur de fond à l'axe de la colonne, qui donne une largeur utile de 23 p. (6,84 m) et repris cette dimension comme hauteur libre sous architrave H. En donnant aux colonnes un entraxe valant H/2, soit $11\frac{1}{2}$ p., on peut en restituer 46 sur la longueur totale, avec un pilastre à peine saillant et un entrecolonnement plus faible à chaque extrémité.

³³⁹ Nous n'avons finalement pas retenu la version alternative qui prolongerait le portique oriental jusqu'au mur de fond du portique nord, ainsi raccourci de 1M à son extrémité, ce qui, par symétrie, lui donnerait une longueur totale de 20 M ou 500 p. On verra plus loin que l'axe de circulation sud-nord rejoignant le premier *decumanus* nord, qui serait ainsi peut-être conservé, n'existe plus au moment de la monumentalisation du sanctuaire. La restitution de ce portique oriental, telle que nous la proposons en élévation, ne permettrait pas de loger à son extrémité nord une cage d'escalier desservant le portique septentrional; un accès coudé au cryptoportique nous semble en outre peu probable, ne mettant guère en valeur l'itinéraire de transit que nous proposons.

³⁴⁰ Cf. l'exemple du cryptoportique flavien du forum de *Conimbriga*, Alarcão, Etienne 1977, p. 31-32 pour l'état augustéen et le texte de Vitruve VII,1,2-7, p. 93-99 et pl. X pour l'état flavien.

En admettant que les deux fragments de tambour de colonne rudentée cat. 173 et cat. 175 proviennent bien de ce portique, on peut lui restituer des colonnes de $2\frac{1}{3}$ p. (0,694 m) de diamètre maximum D. La hauteur H vaudrait ainsi $9,857 D$, proportion aisément admissible³⁴¹, le diamètre au sommet du fût d valant alors 2 p. (0,595 m), celui de la base $1\frac{1}{2} D$ soit $3\frac{1}{2}$ p. (1,04 m). La hauteur de cette même base pourrait bien valoir $\frac{1}{2} D$, soit $1\frac{1}{6}$ p. (0,347 m), celle du fût $\frac{5}{6} H$, soit $19\frac{1}{6}$ p. (5,70 m) et celle du chapiteau $2\frac{2}{3}$ p. (0,793 m). En y ajoutant un entablement dont la hauteur vaudrait $H/4$, soit $5\frac{3}{4}$ p. (1,71 m), qui combinerait une architrave et une frise hautes toutes deux de $1\frac{3}{4}$ p. (0,52 m) et une corniche valant $2\frac{1}{4}$ p. (0,67 m), cet ordre culminerait à $28\frac{3}{4}$ p. à la corniche, à compter du stylobate, et 7 p. plus haut environ au faite du toit, valeur qu'on peut aisément arrondir à 36 p. (10,705 m), si l'on admet que ses deux pans accusent une pente de $2/5$ et qu'il couvre une largeur totale de 30 p. (8,921 m). À son extrémité orientale, ce toit culminerait ainsi à 468,66, pour un seuil d'accès au cryptoportique à restituer à 454,20.

Le conflit structurel entre le portique nord à son extrémité orientale et le portique est à son extrémité nord, dont on verra que la toiture vient empiéter sans doute sur les deux premiers entrecolonnements du portique nord, implique peut-être que ces deux dernières travées aient été aveugles, peut-être percées de fenêtres hautes, la première colonne n'étant qu'une demi-colonne d'applique, la seconde une colonne dégagée sur les trois quarts de son pourtour. En raison de la hauteur du cryptoportique, mais aussi pour séparer clairement les espaces de circulation périphériques des cours du sanctuaire, nous avons supposé un garde-corps formant parapet dans les entrecolonnements, qu'il s'agisse d'un élément en pierre ou d'une simple clôture de bois, comme au temple carré.

Si rien ne permet de supposer que le cryptoportique était orné de peintures ou de placages de pierres d'ornement, le bon sens veut qu'il ait été au moins badigeonné de blanc pour améliorer son éclairage. Quant aux parois du portique, elles ont fort bien pu recevoir des peintures ornementales³⁴² et un lambrissage de *crustae*, essentiellement de calcaire urgonien blanc ou de marbre blanc³⁴³.

Le fragment de corniche d'angle en grès coquillier cat. 176, trouvé en remploi, pourrait quant à lui provenir du portail occidental.

C'est plutôt à la *rotonde* ouvrant au centre du portique que nous attribuerions les quelques fragments d'architecture en calcaire urgonien blanc parvenus jusqu'à nous dans ce secteur.

On connaît fort mal cet édifice, dont la fonction exacte nous échappe encore. Le plan de ses vestiges, très incomplet à ce jour, souffre en outre d'une difficulté de calage des relevés de 1976³⁴⁴ qui n'ont pas été situés au théodolite, mais simplement par triangulation au ruban d'arpenteur sur les angles d'un bâtiment voisin, en contrebas. Le mur nord du portique, replacé sur le plan d'ensemble, paraît ainsi diverger de quelques degrés de l'orientation attestée par ailleurs, peut-être en raison d'un glissement de terrain, en sorte que nous avons décidé de le replacer selon cette orientation théorique.

Constitué de deux murs concentriques larges de 3 p. (0,892 m) en fondations, cet édifice accolé au mur nord du portique a été spolié d'une grande partie de ses maçonneries, en sorte que le mur externe n'est connu que par son fantôme, en un point seulement, et le mur interne par un court tronçon vu en 1976 (cf. fig. 68). Ce sont en fait les sols dégagés dans la tranchée ouverte au travers de l'édifice en 2004 (cf. fig. 69) qui permettent de se faire une idée de sa configuration³⁴⁵.

Le mur circulaire intérieur, bâti adossé au parement extérieur du mur nord du portique, et dont le tracé régulateur du parement externe semble tangent au parement interne de l'élévation du mur nord du portique, présente des fondations coulées en tranchée étroite de 455,08 à 456,55, puis montées à vue en petit appareil de moellons calcaires, conservé à la cote maximum de 457,54. Dans l'angle nord-est avec le mur du portique, un bouchon triangulaire a été bâti à vue en petit appareil régulier dès la base du parement régulier du mur circulaire, dont il est solidaire. Ce mur circulaire présente en limite nord de la partie conservée de son parement externe, un appareil disposé obliquement (fig. 71) qui trahit sans doute la présence d'un arc ou d'un linteau clavé dès la cote 457,16, peut-être pour laisser passer un canal de drainage ou d'évacuation des eaux d'une fontaine.

³⁴¹ Cf. Gros 2001, p. 496-498; Wilson-Jones 2000, p. 147-148.

³⁴² Cf. *infra* annexe 2, p. 215-217, peintures provenant des ensembles K 14054 et 14394.

³⁴³ Cat. 174 par exemple, ou les fragments inv. 04/13383-01, 04/13440-nn. On y ajoutera d'innombrables fragments de dalles de placage et quelques moulures lisses, le plus souvent en calcaire urgonien blanc de La Lance, trouvés en niveau de démolition, essentiellement au nord du portique, donc à l'extérieur du sanctuaire, mais aussi au sud, dans la cour, en 1992: inv. 92/09091-15, -16, -17; /09092-06, -07; /09093-02; /09094-01; /09095-02; /09098-01, -02; /09101-01, -02; /09102-01; /09105-01, 02; /09107-01; /09110-01; /09111-01; /09113-27 (notre cat. 69) à -30; /09114-02; /09122-02; /09126-04 (fragment de statuette en marbre de Luni, notre cat. 70); /09135-04 à -06, -17; /09144-35, -36, -42, -44; /09147-01 (notre cat. 74), -02 (notre cat. 75); /09155-01 (notre cat. 77), ces trois derniers étant des fragments d'un ordre architectural libre en calcaire urgonien blanc de la Lance.

³⁴⁴ Plans MRA 1976/021-023, rapport V. Fischbacher, Archives MRA, K13, DF I, photos MRA 1976/202-275, dias MRA 1976/27-40.

³⁴⁵ Morel 2004, p. 181-182. Dossier MRA Jomini 9/2004 (MEA), plans 2004/394-398 (D23-27), mur M7, sols 4 et 5, dias MEA 2004/ non enregistrées (boîtes 2/6-24, 3/1-24, 4/1-34, 5/1-17).



Fig. 71. Portique nord du péribole. Le mur intérieur de la rotonde. Détail de l'appareil impliquant l'existence d'un arc.



Fig. 72. Portique nord du péribole. Les sols 5 et 5' de la rotonde. Vue du sud.

Cette dernière hypothèse se trouve confortée par l'aspect du sol délimité par ce mur circulaire dont le diamètre peut être estimé à 21 p. (6,245 m) au parement interne et 28 p. (8,326 m) au parement externe. Fondé sur un épais radier de déchets de calcaire, de boulets morainiques et de tuiles poussé à 456,73 au nord³⁴⁶, et montant jusqu'à 457,80 environ, un sol de mortier au tuileau est établi en deux couches à 457,87, puis 457,95 (fig. 72). Cette imposante infrastructure, peut-être constituée des décombres d'un édifice précédent, semble faite pour supporter un poids considérable.

On n'en dira pas autant d'un autre sol, repéré en tranchée à l'extérieur du mur circulaire décrit plus haut, et délimité au nord par un second mur concentrique au premier, qui n'a laissé que son fantôme. On peut restituer à ce mur une largeur de 3 p. (0,895 m) en fondations, avec un diamètre interne de 46 p. (13,68 m) et externe de 52 p. (15,46 m). Le sol de ce déambulatoire annulaire, constitué de deux niveaux successifs de mortier au tuileau, de 12 et de 8 cm d'épaisseur environ, est établi lui aussi à 457,95, mais n'est fondé que sur un modeste radier de déchets de calcaire jaune, de tuiles et de boulets morainiques poussé à 457,60 et recouvrant le remblai de construction du mur intérieur de la rotonde³⁴⁷.

Quelle élévation donner à cet édifice qui rappelle un peu par son plan la curie du forum d'Augst dans son deuxième état³⁴⁸ ou le temple circulaire du sanctuaire des Tours Mirandes, à Vendevre du Poitou³⁴⁹, en particulier pour l'insertion d'un édifice circulaire à l'arrière d'un portique?

³⁴⁶ Coupe plan 2004/396 (D25), sol 4.

³⁴⁷ Coupe plan 2004/398 (D27), sol 5, son radier = c.17 et couche de remblai c.18.

³⁴⁸ Cf. Berger 2012, p. 73-78; Sütterlin 1999.

³⁴⁹ Cf. Potut 1969, cité par Aupert 2010, p. 292-293, fig. 379, et p. 336-339, fig. 461, qui restitue un temple circulaire à mur périmétrique et mur de *cella* en maçonnerie pleine, sans colonnade.

Aucun vestige de son architecture ne semble conservé, si l'on excepte le fragment de corniche à cimaise ornée d'un anthémion, en calcaire urgonien blanc cat. 172, trouvé face à la rotonde, mêlé à la destruction d'un mur doublant le stylobate du portique au sud.

Ne restent donc que les hypothèses. Tout comme à Vendevre, nous supposons que le mur extérieur est plein, peut-être percé de fenêtres hautes, aucun dispositif d'accès n'ayant été repéré ailleurs que par le portique lui-même. À la différence du temple poitevin, la rotonde d'Avenches ne semble pas disposer d'un porche interrompant le portique nord: aucune fondation n'en a été du moins repérée.

Eu égard au dispositif des fondations du mur intérieur, nous en faisons un stylobate pour cinq colonnes et deux demi-colonnes adossées à des antes solidaires du mur de fond du portique. En leur supposant un diamètre D de 2 p., des bases de 3 p. et une hauteur sous architrave de 20 p, soit 10 D, deux solutions sont possibles pour la couverture de l'édifice.

La première voudrait qu'un seul toit conique, de même hauteur au faite que celui du portique, serait porté par une charpente à fermes diamétrales atteignant près de 15 m de portée, reprises il est vrai par la colonnade centrale au quart et au trois quarts de leur longueur. Le volume cylindrique très trapu de l'espace ainsi abrité serait plus bas de plafond que le portique et disparaîtrait totalement derrière celui-ci.

Nous préférons donc une autre solution, plus complexe à gérer à la rencontre des toitures, qui fait de l'anneau extérieur un bas-côté couvert en appentis à hauteur du pan nord du toit du portique, rehaussant en lanterneau l'espace central par un mur percé de ses propres fenêtres hautes qui dominent la toiture de la galerie périphérique. Aux 20 p. de la colonne, on ajoutera 5 p. pour son entablement, et les quelque 4¾ p. nécessaires pour atteindre la hauteur de la corniche du portique nord. Plus haut, la corniche du lanterneau culminerait à 46 p. au-dessus du stylobate, soit 471,63. La toiture conique qui le couronne, d'une pente de 2/5, atteindrait ainsi 52 p. de hauteur, dimension équivalent au diamètre hors tout de l'édifice.

L'accès au déambulatoire à partir du portique se ferait par deux portes latérales de 6 p. de largeur et 9 p. de hauteur, une porte centrale, peut-être plus importante, ouvrant directement sur l'espace central.

Quelles hypothèses peut-on formuler quant à l'usage auquel était destiné l'édifice, et qui soit en mesure de justifier les fondations renforcées de l'espace central?

En faire le fond d'un bassin nous semble exclu, en l'absence de toute trace d'adduction d'eau, d'implantation d'une margelle de bassin ou d'une base de fontaine.

Y installer une statue monumentale, de divinité ou de personnage illustre à honorer serait une possibilité, mais nous ne pensons pas qu'on puisse en faire une *aedes* supplémentaire, eu égard à la hiérarchie des espaces et au maintien des circulations périphériques autour du sanctuaire, telles que nous les avons évoquées plus haut.

En fin de compte, et à titre de pure hypothèse, ce lieu pourrait être celui des réunions d'un collège en charge de la gestion du sanctuaire de la Grange des Dîmes, avec ses deux temples, et peut-être même de celui de Derrière la Tour, tout voisin au nord-ouest³⁵⁰. L'édifice, quoi qu'il en soit, est bien visible à la ronde dans cette seconde hypothèse de restitution; il vient utilement scander l'axe du long portique nord et dominer le dispositif architectural qui sépare la cour du temple carré de celle du temple rond.

Le portique oriental (dépl. 16.1, 2, 5)

La limite orientale du sanctuaire a varié au cours du I^{er} siècle³⁵¹ en fonction de l'évolution des thermes de l'*insula* 19, voisins à l'est³⁵², et des nouvelles constructions réalisées à l'intérieur du *temenos*³⁵³. Les quelques tranchées exploratoires ouvertes dans ce secteur en octobre et novembre 1993³⁵⁴, puis en 2004 et 2005³⁵⁵ n'ont livré que de courts tronçons de murs orientés approximativement nord-sud, relevant d'états différents du sanctuaire, de l'*insula* 19 et de son portique sud. Comment démêler ces informations très fragmentaires?

³⁵⁰ On cerne encore mal la fonction des édifices profanes dans les sanctuaires gallo-romains; voir à propos de Thun Allmendingen: Martin-Kilcher, Schatzmann 2009, p. 203-216, avec les dispositifs comparables donnés par la fig. 6/9, et plus précisément p. 212-214 pour la „Profane“ Zone.

³⁵¹ Morel 1993, p. 22 et fig. 5.4.

³⁵² Martin Pruvot 2006, p. 140-143 et 151-152.

³⁵³ Morel†, Blanc 2008, p. 42-43.

³⁵⁴ Archives MRA, Carré L 13, DF I, 1993 + Ins. 19 (Jomini 15-17, tranchée EEF); plans MRA 1993/126-136, photos 1993, film 36/24-31, dias 1993/667-695.

³⁵⁵ Morel, Mazur 2004, p. 179-180; Mazur 2006, p. 29-32. Archives MRA Grange des Dîmes 2004.01, TR 2, plans 2004/125bis, 127, 132, 147, 148, 152, 157, (mur M10), 2005/001-/008, /010, 011, 016-021, 049-065 (murs M19 à M22); photos 2004, films 16/14-17, 19/35-37, 20/2-10, 21/12-19 et 2005, films 1/21-25, 35-37, 2/1-8, 4/13-27, 5/4-7, 9-12, 28-32, 9/1-4, 18/1-12; dias 2004/2083-2101, 2116-2119 et 2005/001-070.

Une stratigraphie relevée en 1993³⁵⁶ permet de distinguer, avec Jacques Morel, un premier état où une rue empierrée reliait sans doute le *decumanus maximus* au premier *decumanus* nord, bordée à l'est par un mur couvert de chaperons de grès coquillier, dont l'un a été retrouvé sur la chaussée, et à l'ouest par un second mur dont seul subsiste le fantôme³⁵⁷. Cet empièchement est bientôt perforé pour établir les fondations de deux murs parallèles distants de 4,5 m environ, poussées en tranchée étroite à 450,60 au moins pour le mur ouest et 450,35 au moins pour le mur est ; ces murs sont ensuite montés à vue en petit appareil régulier dès 451,80 pour le premier, large de 0,89 m (3 p.) et 451,50 pour le second, large de 0,89 m (3 p.) en fondations, 0,74 m (2½ p.) en élévation. Là où ils ont été vus, ils sont arasés à la cote 452,00 environ.

Les tranchées ouvertes en 2004 et 2005 sont venues confirmer ces données et apporter quelques précisions sur l'articulation de ce portique avec celui qui borde l'*insula* 19 au sud.

Le mur occidental est large à sa base de 0,97 m (3¼ p.), là où ses fondations reposent à 450,70 sur la plate-forme démantelée qui portait probablement le groupe statuaire tibérien³⁵⁸, ou à 450,30 hors de son emprise. Il est arasé à 451,75 à l'emplacement exploré, dans l'axe du portique de façade de l'*insula* 19. Ce même mur, vu plus au nord en 2005, présente un aspect semblable : fondations larges de près de 1,00 m coulées en tranchée à 451,20 au plus haut, élévation réduite à 0,89 m par un rentrant de 8 cm en sortie de fondations à 452,10.

Le mur oriental, dont on admettra qu'il est le mur de fond du portique, a été exploré en deux emplacements par les sondages de 2005 : à son point de rencontre avec le mur de fond du portique de façade de l'*insula* 19, contre lequel il vient s'adosser en tête, et quelques mètres plus au nord, deux tronçons où il cote au moins 0,89 m (3 p.) de largeur en fondation, largeur réduite à 0,74 m (2½ p.) en élévation par un retrait de son parement interne, à 451,50.

Si l'on admet l'hypothèse que ce portique fermant le sanctuaire à l'est doit avant tout assurer la liaison piétonnière entre le portique longeant au sud l'*insula* 19, où l'on circule à 451,20, et le seuil du cryptoportique soutenant l'extrémité orientale du portique nord du sanctuaire, à 454,20 environ, c'est un dénivelé de 3 m qu'il faut rattraper sur les quelque 36,5 m que totalise cette galerie restituée avec une colonnade donnant sur la cour du sanctuaire. Quatre marches obliques, de ¾ × 1½ p. (0,223 × 0,446 m), ménagées dans la largeur du mur de fond du portique de l'*insula* 19 permettraient déjà d'atteindre la cote de 452,09 au moins, correspondant à un niveau de sol signalé devant le mur stylobate du portique³⁵⁹. De là, nous proposons de rejoindre l'entrée du cryptoportique à 454,10 par cinq paliers successifs de 20 p. de longueur chacun, que l'on atteindrait chaque fois par deux marches de ⅓ × 1½ p. (0,20 × 0,396 m).

Le stylobate portant la colonnade ne saurait cependant marquer les mêmes paliers : cela impliquerait une toiture en escalier peu aisée à réaliser.

Pour mieux marquer la limite entre ce portique et la cour du temple, nous proposons que le stylobate prenne au sud l'aspect d'un mur bahut, haut de 2 m et culminant à 454,10, qui viendrait mourir au niveau du dernier palier septentrional. Il porterait, selon notre hypothèse que de nouvelles fouilles pourraient confirmer ou ruiner, une colonnade restituée selon les mêmes principes que celle du portique nord. Pour une largeur en œuvre de 17 p. (5,055 m) comptée du nu du mur de fond à l'axe des colonnes, nous supposons une colonne de hauteur sous architrave H équivalente, et un entraxe des colonnes valant H/2, soit 8½ p. (2,527 m). Si le diamètre maximum D des fûts s'établit à 1/10 de H, il vaut ici par valeur approchée 1¾ p. (0,52 m), la base ayant pour hauteur D/2, soit 7/8 p. (0,26 m), le fut 5/6 de H, soit 14 1/6 p. (4,33 m) et le chapiteau, supposé corinthien ou composite, 7/6 de D, soit à peine plus de 2 p.

Mais l'ordre pourrait être plus trapu, D valant 2 p. (0,595 m), et H équivalent à 8,5 D.

Sur la longueur, restituée graphiquement, de 34,5 m entre l'arrière du mur de fond du portique de l'*insula* 19 et le parement du portique nord, on peut disposer 12 colonnes libres et deux antes, peut-être à demi-colonne de tête, ménageant 13 entrecolonnements.

La vision sur le sanctuaire serait ainsi possible dès le deuxième palier et la limite avec le niveau de la cour du sanctuaire bien marquée : celui-ci passe de 451,53 dans l'axe du portique sud de l'*insula* 19, à 453,80, valeur restituée par hypothèse au pied du portique nord. Rien n'empêche au demeurant de supposer que le mur fermant à l'ouest le portique de l'*insula* 19 ait été percé à hauteur d'appui d'une vaste baie dégagant la vue sur le mystérieux monument tétrapile.

En élévation, nous avons supposé un entablement valant H/4, soit 4¼ p. (1,264 m). Si le toit couvre une largeur portée à 23 p. (6,84 m) par le débord des corniches de couronnement de l'entablement et éventuellement du mur de fond, il atteint une hauteur voisine de 4 2/3 p. (1,388 m) pour une pente de 2/5, culminant ainsi à 461,81. Une telle disposition implique, nous l'avons dit, d'aveugler par un mur plein les deux premiers entrecolonnements du portique nord que le sommet de l'ordre et la toiture du portique oriental viennent en partie masquer.

³⁵⁶ Plans MRA 1993/128, 129.

³⁵⁷ Plan MRA 1993/128, st. 5. La chaussée, dans son dernier état, culmine à 451,80.

³⁵⁸ Pour la proposition de restituer à cet emplacement le groupe statuaire de la famille impériale, dans l'état tibéro-claudien du sanctuaire, cf. Bossert, Meylan Krause 2007, p. 171 et fig. 13 ; Bridel, à paraître a.

³⁵⁹ Plan MRA 2005/010, ressaut intérieur du mur stylobate à 452,07, sol 11 à 452,12.

Reste un point litigieux et crucial, la fermeture de l'enclos au sud-est. On ignore tout en effet du développement du mur sud de l'enclos en direction de l'est, et de celui du mur prolongeant le stylobate oriental en direction du sud, au-delà du portique sud de l'*insula* 19. Le haut et puissant mur sud de l'enclos, à l'architecture massive, pourrait faire retour au nord³⁶⁰, offrant ainsi un arrière-plan monumental à un monument honorifique ou cultuel, telle une colonne de Jupiter à l'anguipède par exemple³⁶¹, dressé dans l'axe du *decumanus maximus*, peu après son inflexion vers le sud. Ce monument pourrait être aussi une fontaine ou un nymphée, dont un bloc trouvé en 1963 par G. Th. Schwarz pourrait provenir, répondant ainsi à la fontaine dite du *sphaeristerium*, érigée en bordure de rue à l'angle sud-est de l'*insula* 19³⁶². Les indices manquent cependant dans le secteur pour repérer ce qui aurait pu être les fondations de tels aménagements.

Le mur sud de l'enclos pourrait aussi se prolonger vers l'est au-delà de l'alignement d'un hypothétique mur prolongeant au sud la fermeture occidentale du portique de l'*insula* 19, alignée sur le stylobate du portique oriental du sanctuaire. Moins massif, il devait cependant à notre avis s'élever assez haut pour interdire la vue sur la cour du sanctuaire, selon un principe communément admis pour ce type d'ensemble monumental, et appliqué non loin au sanctuaire du Cigognier³⁶³.

En dépit des bouleversements qu'a subis ce secteur dans l'Antiquité et lors des chantiers successifs de la seconde moitié du XX^e siècle, espérons qu'un jour, à la faveur de nouvelles interventions d'urgence, l'écheveau puisse être quelque peu démêlé.

Subdivision du sanctuaire par une hypothétique galerie à abside (cf. dépl. 16.1)

Le monumental mur de clôture méridional, dans son état du début du II^e siècle sans doute, voit son parement externe interrompu par le mur d'une abside saillante, dont l'axe se situe à 34 m environ de celui du temple rond et à 44 m de celui du temple carré. Il s'agit sans doute de la « forte tour » dégagée en décembre 1897 et signalée déjà par Jacques Mayor dans une « Note sur des fouilles exécutées dans le jardin de M. Fornerod à Avenches » datée du 29 janvier 1899³⁶⁴. Un sondage de 1963 a touché à nouveau ces vestiges³⁶⁵ sans en préciser l'interprétation. Jacques Morel reprend l'enquête en 1992 et 1993, procédant à plusieurs sondages qui permettent de saisir la complexité de l'évolution des constructions en ce point nodal où se touchent les cours des deux temples dans leurs états successifs³⁶⁶, sans pouvoir cependant en assurer définitivement la chronologie relative et absolue. Les sondages complémentaires de 1999 n'apporteront guère de précisions à ce propos³⁶⁷.

C'est le suivi des travaux de remplacement des canalisations de l'avenue Jomini et de raccordement des parcelles aux services publics qui permet, en 2004, de s'interroger à nouveau sur la fonction de la mystérieuse abside, en la replaçant dans un cadre interprétatif plus large. Plusieurs tronçons de murs, certains à l'état de « fantômes », orientés en direction des amorces de fondations prolongeant au nord le demi-cercle dessiné par la fameuse abside sont en effet mis au jour³⁶⁸. Ils relèvent à l'évidence de phases de construction différentes, mais semblent bien indiquer, sur le court tronçon

³⁶⁰ Voir le plan MRA 1963/200, /201a, S.12 et les coupes 1963/214-a et -b, peu explicites.

³⁶¹ On pense ici aux fragments publiés par Bossert 1998a, cat. 30, p. 74-76 et pl. 21, dont on a dit plus haut les incertitudes quant à leur provenance et leur assemblage.

³⁶² Voir notre contribution dans Martin Pruvot 2006, p. 143-151, en particulier, p. 151 et fig. 166.

³⁶³ Bridel 1982, p. 116-118.

³⁶⁴ Signalée par Morel 1992, p. 42, n. 16, cette note est mentionnée comme Annexe à son Rapport sur les fouilles de la Porte de l'Est 1897-1898. La propriété en question est celle de Louis Fornerod, « près de l'ancienne Grange du Dîme », correspondant à la partie ouest de l'actuelle parcelle 898, propriété de l'État de Vaud et siège de la direction d'*Aventicum*. Site et Musée romains. On y lit : « ...on mettait à jour des vestiges importants de murailles superposées appartenant à plusieurs constructions contiguës et offrant des traces de reconstruction considérable. On a trouvé notamment une forte tour, ou même édifice circulaire, analogue peut-être à celui qui existe à deux pas de là, chez M. Delessert, jardinier, et qui est porté sur le plan de Pro Aventico (annexé). »

³⁶⁵ Plan MRA 1963/202-c, /211 et /215, sondage Dîme 6, qui confirme la superposition de deux états.

³⁶⁶ Morel 1992, p. 42 et fig. 16.5-8 et 18; Morel 1993, p. 22, date la construction de cette abside de la fin du I^{er}/début du II^e siècle. Archives MRA, Temple rond, Carré K 14, 1992-1993 (Jomini 12-16), sondages S13 à S15; plans MRA 1992/080, /083-092; photos 1992, films 27-29, et 1993, film 30/1-27; dias 1992/1546-1622, 1993/555-564.

³⁶⁷ Morel 1999, p. 224-225. Archives MRA, carré L14, DF1 (Jomini 16), photos n-bl films 25-42, plans MRA 1999/37-46, dias MRA 1999/1125-1203.

³⁶⁸ Morel, Mazur 2004, p. 180 et fig. 3.14, 15; Morel 2004, p. 183; Mazur 2006, p. 32-34; plans Jomini 2004/D 2, 6, 43, 56, 57, mur M1 et st.2. Dès 1993, une tranchée ouverte pour la compagnie d'électricité EEF avait dégagé deux tronçons des mêmes murs: plans MRA 1992/106, sondage S.21, mur M18 et st. 43.

où ils sont dégagés, que le sanctuaire a été divisé dès la fin du I^{er} siècle en deux cours, une pour chaque temple, par une construction constituée sans doute de deux murs parallèles dès l'origine. Seul le mur occidental a été vu en 2004, mais il semble bien avoir été aligné sur son homologue de l'abside, distant de plus de 40 m. L'ensemble sera reconstruit un peu plus à l'ouest et combiné avec des locaux annexes à la fin du II^e ou au début du III^e siècle selon J. Morel³⁶⁹.

Reprenons l'analyse des seules maçonneries conservées autrement que sous forme de fantôme et qui pourraient appartenir à l'état du début du II^e siècle. Il s'agit de celles de la partie est de l'abside.

L'imposant mur de fondation Mb paraît succéder à un premier état de l'enclos méridional situé légèrement plus au nord si l'on en croit le réseau de pilotis qui en subsiste et qui a été vu en coupe culminant à 451,10³⁷⁰ (fig. 73). Mb semble avoir été construit ou reconstruit en ménageant une tête soigneusement parementée, en attente de l'édification, à venir, de l'abside³⁷¹. C'est ce que l'on a pu constater au niveau de ses fondations, poussées à 451,30 et culminant à 452,46, avec un retrait du parement nord à 452,14. L'abside, fondée également sur pilotis à 451,46³⁷², est bâtie indépendamment du mur Mb sur toute la hauteur de ses fondations, soit jusqu'à 452,56; extérieurement, elle semble suivre une courbe de 3,77 m (12²/₃ p.) de rayon à sa base, le centre étant placé environ 2 p. au sud du parement nord du mur montant Mb; le parement interne, dont le centre générateur est situé sur l'alignement de ce même parement, relève d'un rayon de 2,43 m (8¹/₆ p.), en sorte que l'épaisseur des fondations à leur base, varie de 5 à 6¹/₂ p. Dès la sortie des fondations, le parement externe, de même rayon, est calé sur le même centre que le parement interne, en sorte que le mur montant de l'abside atteint une épaisseur de 4¹/₂ p., soit 1,34 m. La tête orientale de l'abside accuse déjà une orientation perpendiculaire à l'axe des murs diviseurs de la cour du sanctuaire, mais s'arrête à l'est exactement au droit du parement du mur Mb. En élévation, soit au-dessus de 452,56 environ, le mur Mb de l'enclos sud et celui de l'abside sont montés liés entre eux, et sont donc contemporains³⁷³.

Le mur oriental de la construction divisant en deux la cour du sanctuaire vient s'adosser en tête à ce point de l'abside³⁷⁴; conservé sur 2,5 m de longueur à peine, il est large de 0,70 m (2¹/₃ p.), poussé en fondation à 452,05 et arasé à 452,88 au plus haut.

Les structures du côté ouest de l'abside, repérées sous forme de fantômes, peuvent être reconstituées graphiquement par symétrie. Le mur ouest de l'hypothétique galerie (?) divisant le sanctuaire en deux cours viendrait ainsi s'aligner sur le fantôme du mur du premier état de la clôture, repéré en 1993 et 2004 à l'avenue Jomini³⁷⁵.

Peut-on imaginer ou entrevoir l'aspect que cet édifice longiligne a pu avoir en élévation? Il est large de 21²/₃ p. (6,44 m) hors tout, de 17 p. (5,05 m) en œuvre, et aurait, s'il s'agit d'un portique, une largeur utile de 18 p. (5,35 m) du nu du mur de fond à l'axe des colonnes. L'axe longitudinal de l'édifice recoupe celui de la rotonde du portique septentrional en un point situé environ 6,70 m au sud du parement du mur stylobate du portique, ou 5 m environ devant un mystérieux mur qui le double, exploré sur 3 m à peine de longueur³⁷⁶. Ce mur, dont la fonction et la chronologie restent problématiques, pourrait avoir porté, selon J. Morel³⁷⁷, une volée d'escalier accotée au mur stylobate pour relier la cour au portique nord. Sans l'exclure formellement, – il faudrait de nouvelles fouilles pour s'assurer de l'extension de ce dispositif –, nous préférons retenir que ce mur vient clore au nord l'hypothétique portique subdiviseur du sanctuaire et porter son éventuelle toiture.

Portique à double colonnade, galerie à arcades sur ses deux côtés, sur un seul? Bien malin qui pourrait répondre. Quelques indices pourraient être livrés par les niveaux de circulation qu'on peut tenter de restituer de part et d'autre dans les cours, et entre les deux murs, mais la tâche est ardue eu égard aux lacunes de la documentation.

La rue décumane, au sud de l'abside, semble fonctionner à un niveau situé vers 452,00/452,30³⁷⁸ au moment où l'édifice est en fonction. Le sol de l'abside, perdu, ne saurait être plus bas que 452,40, niveau du terrain libre à l'est³⁷⁹ voire 452,50, niveau de sortie des fondations³⁸⁰. Les fantômes du mur occidental du « portique » diviseur, sous l'avenue Jomini, situent le fond de sa fosse de construction à 453,00 et son niveau d'ouverture à 454,00 environ pour le tronçon

³⁶⁹ Morel, Mazur 2004, p. 180.

³⁷⁰ Plan MRA 1992/092, 093, mur M7; le mur M11 bâti sur pilotis, mais recouvert par M7, pourrait remonter lui aussi au même état antérieur de M7; son fantôme dessine peut-être, vers le nord, l'amorce d'une abside: cf. plan MRA 1992/081, 088.

³⁷¹ Plan MRA 1992/084, abside: mur M10.

³⁷² Plan 1992/086, 094.

³⁷³ Plan 1992/094.

³⁷⁴ Plan MRA 1992/084, mur M9.

³⁷⁵ Plans MRA 1992/106, st.43; 2004/373 (D2), 377 (D6), 427 (D56): st.2.

³⁷⁶ Plans MRA 2004/391 (D20), 393, 394 (D22 et D23): mur M4, fondé à 455,54, arasé à 456,14, large de 0,96 m environ (3¹/₄ p.), et distant du mur stylobate de près de 0,60 m semble-t-il; empiérement au sud à 455,73.

³⁷⁷ Morel 2004, p. 183.

³⁷⁸ Plans MRA 1992/085 et 093b, sol 7 et sol 8.

³⁷⁹ Plans MRA 1992/090, 093; le sondage S.13 dans l'abside donne une couche d'occupation c.39 à 452,40.

³⁸⁰ Plan MRA 1992/094.



Fig. 73. Galerie de subdivision de la cour. L'abside sud.
Vue du sud-est.

vu au nord³⁸¹, à 452,88 et 453,60/453,75 pour les sections vues dans les tranchées de 2004, plus au sud³⁸². Le dernier point connu, décalé à l'ouest par rapport à l'axe du portique subdiviseur, est donné par l'empierrement précédent le mur flanquant le stylobate du portique septentrional: 455,73.

Si le premier tronçon du portique subdiviseur, entre l'abside et les murs vus sous l'avenue Jomini, accuse un dénivelé probable de 1,60 m sur une longueur de 50 m environ, soit une pente de 3,2% aisément compensable par quelques artifices de construction du stylobate d'une colonnade peut-être double, il en va tout autrement du dernier tronçon, où la dénivellation de 1,73 m sur une longueur de 13 m à peine, soit une pente de 13,3%, à franchir pour se retrouver au pied du mur de stylobate du portique nord, haut de 2,22 m quant à lui, interdit une simple prolongation du cheminement sud-nord. Faut-il alors supposer à son extrémité un dispositif architectural monumental, adossé au mur de stylobate du portique nord, qui pourrait prendre l'aspect d'un nymphée ou d'un monument à niche? Ou reprendre l'hypothèse d'un escalier d'accès à la rotonde, contraire à tout ce que nous avons jusqu'ici dit des itinéraires de circulation dans et autour du sanctuaire? Ou encore supposer que l'abside méridionale et le portique subdiviseur étaient établis sur un terre-plein rachetant la pente sud-nord du terrain, son niveau de circulation, horizontal d'une extrémité à l'autre, venant ainsi coïncider (à 455,60?) avec celui de l'ordre de couronnement que nous avons supposé au-dessus du socle du mur sud de l'enclos? Faudrait-il alors supposer un escalier d'accès à son extrémité sud, partant du sous-sol de l'abside qui prenait peut-être à l'étage l'aspect d'un belvédère?

Ces questions resteront sans réponse tant que l'exploration du secteur n'aura pu reprendre, pour dégager en surface, et non plus en seules tranchées, les vestiges des constructions qui, peu à peu, sont venues occuper les cours du sanctuaire. On pourra alors mieux comprendre leur organisation, leur fonctionnement, les itinéraires qui les parcouraient et les reliaient peut-être l'une à l'autre. Dans cette attente, nous avons préféré laisser l'édifice qui les sépare à l'état de « fantôme » sur les restitutions graphiques que nous proposons (dépl. 18.1, 2, 4, 5).

³⁸¹ Plan MRA 1992/106, str. 43.

³⁸² Plans 2004/373 (D2), TR 1, st. 2 et 3; 2004/427 (D56), st. 2.

